

DOSSIER PENSION

EN CE QUI CONCERNE LA RÉUNION INFORMELLE AU CABINET MIN INTER HIER SOIR (16.30-19.00), IL EN RESSORT QUE :

LE TEXTE DE L'AR RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE EST MODIFIÉ POUR LE VOLET B : ON PARLE DORÉNAVANT D'UN "RÉGIME" ET NON PLUS D'UNE DISPOSITION TRANSITOIRE ...

AUSSI LONGTEMPS QUE LES DEUX MINISTRES DE TUTELLE, DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS SUR LES MÉTIERS LOURD SECTEUR PUBLIC ET DU RÉSULTAT DE CES TRAVAUX, N'INSTAURE PAS UN (NOUVEAU) CADRE EN RÉGIME DE DÉPART À LA PENSION, LES MEMBRES OPS POURRONT CONTINUER À GARDER LE SYSTÈME DE L'ARNA JUSQU'AU PLUS TÔT 01.01.2020.

IN CONCRETO : SI LE NOUVEAU SYSTÈME EN RÉGIME POUR LA FP EST MIS EN PLACE DEMAIN, NOUS CONSERVONS L'ARNA JUSQU'EN 2020. SI LE NOUVEAU SYSTÈME N'EST PAS MIS EN PLACE AU 01.01.2020, D'OFFICE TOUTES LES DATES DE RÉFÉRENCES SONT AUGMENTÉES D'UN AN.

BREF, ON NOUS PRÉSENTE L'ARNA COMME LA SEULE ALTERNATIVE AFIN DE GARANTIR ET MAINTENIR UN DÉPART ANTICIPÉ, CAR ON NOUS FAIT CLAIREMENT COMPRENDRE QUE LE FUTUR SYSTÈME, NONOBTANT LES DISCUSSIONS AU SEIN DE LA FUTURE COMMISSION NATIONAL DES PENSIONS, FERA AUGMENTER DRASTIQUEMENT LES ÂGES DE DÉPART DE TOUT LE MONDE AU SEIN DU SECTEUR PUBLIC (POLICIERS, POMPIERS, GARDIENS DE PRISON, MILITAIRES ?)

L'ÂGE PRÉFÉRENTIEL DE 58 ANS POUR L'ARNA EST MAINTENU PENDANT DEUX ANNÉES.

EN 2018, IL PASSE À 59 ANS, CONFORMÉMENT À L'ACCORD DU GOUVERNEMENT DE VOIR ÉVOLUER LES ÂGES DE DÉPART VERS 63 ANS.

CE FAISANT, À NOUVEAU, LE PROTOCOLE SERA ADAPTÉ AFIN DE REPRENDRE LES MODIFICATIONS MAIS SURTOUT, D'Y VOIR APPARAÎTRE L'ENGAGEMENT DE L'AUTORITÉ DE TROUVER UNE SOLUTION (ET NON PLUS DE L'ÉTUDE) POUR LE CADRE OFFICIER (PROBLÈME DE DISCRIMINATION).

UN COMITÉ DE NÉGOCIATION SPÉCIFIQUE SERA ORGANISÉ À CETTE FIN.

